



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 29 MARS 2018**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE :**

- Madame Peggy BERTHIOT, excusée, (procuration donnée à Karine TANNEUR)
- Monsieur Hervé BRUYERE, présent
- Monsieur Joël COPIN, présent
- Monsieur Yves COUTAGNE, présent
- Monsieur Thierry GOLDI, présent
- Madame Christelle GRASSI, présente
- Madame Barbara LESERF, présente
- Monsieur Alain LINGER, présent
- Monsieur Frédéric MARIN, présent
- Monsieur Franck MELOTTE, absent
- Madame Marie-Dominique PAROT, présente
- Monsieur Nicolas SCHOUTITH, présent
- Madame Karine TANNEUR, présente
- Monsieur Gérard VENITUCCI, présent.

L'ORDRE DU JOUR, FIXE PAR LA CONVOCATION EN DATE DU **22 MARS 2018**, EST LE SUIVANT :

- 1 - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES
- 2 - FIXATION DES DOTATIONS SCOLAIRES
- 3 - VOTE DES SUBVENTIONS
- 4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER
- 5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE
- 6 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017
- 7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE
- 8 - RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ACCUEIL, DE CAPTURE, DE RAMASSAGE ET DE TRANSPORT DES ANIMAUX AVEC LA S.P.A DIJON
- 9 - COMPTE RENDU DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES
- 10 - QUESTIONS DIVERSES

Pour la présente séance, la présidence est assurée par Monsieur Hervé BRUYERE, Maire et le secrétariat par Mme TANNEUR Karine, Conseillère municipale.

nombre de pages du Procès-verbal de séance (y compris celle-ci) : 7

## 1 - VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES

Monsieur Joël COPIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint, chargé des finances, présente aux membres du Conseil municipal les principales recettes attendues par la Commune pour l'année 2018.

Il indique que la Commission des Finances, sur proposition du Maire a accepté une augmentation de 5 % des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à (13 voix pour), l'augmentation des trois taxes communales, à savoir :

- Taxe d'habitation : **7.71 %** au lieu de 7.34 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **11.74 %** au lieu de 11.18 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **33.14 %** au lieu de 31.56 %

## 2 - FIXATION DES DOTATIONS SCOLAIRES

Le Conseil municipal décide de fixer les dotations scolaires pour l'année scolaire 2017/2018 comme suit :

- <b>Ecole élémentaire :</b>			
. Dotations pour fournitures scolaires :	45 € x 67 élèves =	3 015 €	
. Subventions pour sorties pédagogiques :	42 € x 67 élèves =	2 814 €	
		-----	
	Soit un total de	5 829 €	
- <b>Ecole maternelle :</b>			
. Dotations pour fournitures scolaires :	40 € x 46 élèves =	1 840 €	
. Subventions pour sorties pédagogiques :	26 € x 46 élèves =	1 196 €	
		-----	
	Soit un total de	3 036 €	

**Dotations totales pour les deux écoles : 8 865.00 €**

## 3 - VOTE DES SUBVENTIONS

Après l'exposé de Monsieur Joël COPIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint, chargé des finances, le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité (13 voix pour), d'attribuer pour l'année 2018, les subventions suivantes :

- BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE.....	300.00 €
- COOPERATIVE DE L'ECOLE MATERNELLE.....	1 196.00 €
- COOPERATIVE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE.....	2 814.00 €
- CLUB AMITIE ET LOISIRS DE BRETENIERE.....	440.00 €
- BRETENIERE LUTTE OLYMPIQUE.....	1 500.00 €
- ENTENTE SPORTIVE FAUVERNEY-ROUVRES-BRETENIERE (FOOT).....	1 500.00 €
- CFA LA NOUE .....	160.00 €
- SOUVENIR FRANÇAIS.....	150.00 €
- PREVENTION ROUTIERE.....	250.00 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>8 310.00 €</b>

#### **4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER :**

Monsieur Joël COPIN, 2<sup>ème</sup> adjoint, chargé aux finances, présente et commente aux membres du Conseil les résultats du budget communal de l'année 2017 qui fait apparaître un excédent d'investissement de 110 064.67 € et un excédent de fonctionnement de 145 209.52 € soit un **excédent global de 255 274.19 €**.

Monsieur Joël COPIN 2<sup>ème</sup> Adjoint, chargée des finances, présente ensuite le résultat du Compte de gestion 2017 établi par le Trésorier de GENLIS : le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures du budget communal,

Il est alors procédé à l'approbation du Compte de gestion de l'année 2017 du Trésorier. Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (13 voix pour), le compte de gestion 2017 du Trésorier municipal.

#### **5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire se retire ensuite de la salle du Conseil.

Monsieur Joël COPIN, 2<sup>ème</sup> adjoint est nommé Président.

Il donne les résultats du compte administratif 2017 de la Commune ;

Après délibération, le Conseil municipal vote le compte administratif 2017 de la Commune à l'unanimité (12 voix pour).

#### **6 - AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DE LA COMMUNE**

Monsieur Joël COPIN 2<sup>ème</sup> Adjoint, chargé des finances, expose ensuite l'affectation des résultats 2017.

Après délibération, le Conseil municipal vote l'affectation des résultats 2017 à l'unanimité (12 voix pour).

## 7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rejoint les membres du Conseil pour le vote du Budget primitif.

Monsieur Joël COPIN 2<sup>ème</sup> adjoint, chargé des finances, présente en détail aux membres du Conseil le budget primitif 2018 préparé par la Commission des finances le 20 mars 2018 et qui est soumis au vote du Conseil municipal.

Celui-ci s'établit comme suit :

- Dépenses d'Investissement :	312 752.95 €
- Recettes d'Investissement :	312 752.95 €
- Dépenses de Fonctionnement :	685 759.52 €
- Recettes de Fonctionnement :	685 759.52 €

Après délibération, le Conseil vote et adopte le Budget primitif 2018 de la Commune à l'unanimité (13 voix pour).

## 8 - RENOUELEMENT CONVENTION D'ACCUEIL, DE CAPTURE, DE RAMASSAGE ET DE TRANSPORT DES ANIMAUX AVEC LA S.P.A DIJON :

La convention avec la SPA arrivant à échéance le 10 mars 2018, après l'exposé du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, (13 voix pour) de reconduire et accepter les propositions de la Société pour la Défense des Animaux de Bourgogne et de Franche Comté 21027 DIJON (Refuge des Cailloux, 5 Rue Django Reinhardt à Dijon) SPA de DIJON

La Convention est conclue pour une durée de deux ans à compter du 30 mars 2018 jusqu'au 31 mars 2020 ;

Cotisation 2018 : **0.50 €** par habitant (population au 1er janvier 2018 : **891** habitants) Soit une somme totale de **445.50 €** pour la première année.

Cette somme sera revalorisée au 1er janvier 2019 selon le calcul prévu dans la convention.

En ce qui concerne le **RAPPEL**, la convention conclue le 11 mars 2014 est toujours en vigueur, reconduite d'année en année, dans la limite de 5 ans, elle arrivera à échéance le **10 mars 2019**. La cotisation annuelle est de **50 €**.

## 9 - COMPTE RENDU DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

### TRAVAUX :

Mr Thierry GOLDI présente au conseil municipal les devis pour l'installation de Gabions, sans pose, au niveau du stade de foot. Un devis pour trois gabions d'un mètre sur un mètre et un autre devis pour deux gabions deux mètres sur un mètre. Il est à noter qu'il faudra prendre en compte la préparation du fond du terrain et la mise en forme pour l'installation des gabions.

Mr Thierry GOLDI explique au conseil municipal qu'il est dans l'attente d'un devis pour l'évacuation des remblais de l'Espace Municipal de la Distillerie. Ceux-ci seraient chargés et transportés au terrain de foot.

Mr Thierry GOLDI annonce au conseil municipal qu'il n'a pas eu de réponse de Dijon Métropole quant à la réduction de l'îlot situé face au 52 rue Principale.

### **BATIMENTS :**

Mr Gérard VENITUCCI, informe les membres du Conseil qu'un devis a été demandé pour le changement du barillet et de la serrure avec cylindre, pour le logement communal sis 19 rue Principale.

Mr Gérard VENITUCCI, annonce qu'un devis a été établi, à la demande des directrices des écoles, pour une poubelle murale, un brise vent et une boîte aux lettres.

Mr Gérard VENITUCCI, informe le conseil municipal que suite à la demande de Mme PETITJEAN, Présidente de l'association Culture et Loisirs, un nouveau devis a été établi pour les réparations de la salle polyvalente. L'entreprise DEFI propose un devis plus onéreux que le premier établi.

### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

Mme Christelle GRASSI annonce au Conseil Municipal les effectifs des écoles primaires : 47 enfants pour la Maternelle (sans recensement pour la toute petite section), et 74 enfants pour l'Élémentaire.

Le 25 mai 2018 est prévu conjointement le spectacle des écoles (Maternelle et Élémentaire). Elle informe également que les travaux de la porte de l'issue de secours de l'école maternelle sont terminés.

Mme Christelle GRASSI, informe le conseil municipal qu'une rencontre est prévue avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au mois de juin 2018 afin de finaliser le contrat enfance jeunesse.

### **AFFAIRES SOCIALES :**

Mme PAROT informe le conseil municipal que toutes les assistantes maternelles de la commune ont reçu un courrier émanant du Relais Assistante Maternelle (RAM) de CHENOVE leur mentionnant qu'elles dépendraient exclusivement désormais de CHENOVE. Après contact pris avec les services concernés, il s'avère qu'une erreur a été commise. Un courrier rectificatif sera envoyé à toutes les assistantes maternelles.

### **COMMUNICATION :**

Mr Joël COPIN annonce au conseil municipal qu'il a reçu un commercial du journal du Bien Public. Ce dernier propose des abonnements numériques pour tous les élus et la Médiathèque.

Le conseil municipal se donne le temps de la réflexion pour retenir ou non la proposition et définir l'utilité de ce service.

## **LOGEMENTS**

Mme Marie-Dominique PAROT fait un point sur les logements communaux. Elle prévient le conseil municipal que les conventions PALULOS des logements communaux vont être dénoncées en fonction de leurs expirations respectives. Ceux-ci concernent les logements au 2 rue de l'église (Rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage), 15 A et 15 B de la rue Principale.

Mme Marie-Dominique PAROT demande au conseil municipal de définir le montant du loyer qu'il sera demandé pour le nouveau logement communal réhabilité au 19 rue Principale (maison individuelle, 800m<sup>2</sup> de terrain, 2 garages) pour le mettre à la location. Il a été décidé de fixer le loyer à 980,00 € sans les charges.

## **CORRESPONDANT DEFENSE**

Mr Joël COPIN, correspondant défense explique au conseil municipal que le commandant de l'école de gendarmerie de Longvic n'est pas favorable au parrainage d'une compagnie d'école de Gendarmerie Nationale demandé par la commune. Après avoir développé les partenariats dans des communes proches de l'école, il souhaite le proposer à des communes plus éloignées, telles que Gevrey Chambertin, afin de favoriser son ancrage en Côte d'Or.

S'agissant de la demande relative à la présence d'un détachement d'élèves gendarmes lors de manifestations commémoratives au sein de la commune, il indique qu'au vu des nombreuses sollicitations, et des obligations d'encadrement, il ne peut répondre favorablement à notre demande. Toutefois pour des manifestations plus emblématiques, telles que par exemple la prochaine commémoration des 100 ans de l'Armistice de 1918, il est plus enclin à y apporter une réponse favorable et propose d'en rediscuter ultérieurement.

M. Joël COPIN annonce au conseil municipal qu'il s'est rendu à la réunion du 29 mars 2018 relative à la Police de Sécurité du Quartier (PSQ). La Commandante ARDOUIN, commandant la Compagnie de Gendarmerie de DIJON après avoir détaillé la répartition des effectifs de la gendarmerie, leurs différentes missions et les moyens dont ils disposent, a expliqué que ce nouveau dispositif a pour but de renforcer le contact entre la population et la Gendarmerie.

## **HERVE**

### **10 - QUESTIONS DIVERSES**

Mr Hervé BRUYERE informe le conseil municipal que M. ROUGEOT, propriétaire de la Sélection Automobile sis zone de la Plucharde à BRETENIERE, a envoyé un courrier à la mairie demandant l'autorisation d'acquérir une parcelle communale afin de s'agrandir. Le conseil municipal décide de proposer à M. ROUGEAUX d'exposer

son projet au prochain conseil municipal. Une invitation lui sera transmise dès connaissance de la date du prochain conseil.

Mr Hervé BRUYERE informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier émanant de DIJON METROPOLE expliquant que selon le décret n°2017-483 du 6 avril 2017 relatif aux « activités de transport public particulier de personnes » ceci actualise diverses dispositions du code des transports, et modifie la compétence de la délivrance des autorisations de stationnements des Taxis. Ainsi depuis le 08 avril 2018, c'est l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal Dijon Métropole qui est compétent pour autoriser la délivrance des Autorisation De Stationnements des taxis. De ce fait, les taxis autorisés sur l'une des 24 communes ont d'office une autorisation d'activité sur l'ensemble des 24 communes.

Mr Hervé BRUYERE informe le conseil municipal que suite à la prévision du départ d'un agent communal, il est prévu une restructuration au sein de la collectivité.

Mr Yves COUTAGNE demande s'il est possible de réduire le nombre de passage de camions au niveau de l'impasse des bleuets.

Mr Alain LINGER, informe le conseil municipal que le matériel de sonorisation a été vérifié et fonctionne correctement.

Mr Hervé BRUYERE rappelle au conseil municipal que le vendredi 30 mars 2018 à 18 heures 30, à lieu une réunion publique sur la Participation Citoyenne. Il invite tous les élus à y participer.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.**